

Quatre cents cinquante-huitième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue par visioconférence, le mercredi le 26 avril 2021, à 19 h 30.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 02 octobre 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique.

PRÉSENCES

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

ABSENCE

Préfet	M. Hugues Grimard
--------	-------------------

Le tout sous la présidence de M. Pierre Therrien, préfet-suppléant et maire de la Municipalité de Saint-Adrien

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Pierre Therrien.

2021-04-11188

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL

2021-04-11189

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2021

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2021, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE ledit procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2021-04-11190**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2021**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2021, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF**2021-04-11191****COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 AVRIL 2021**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 14 avril 2021, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 14 avril 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ(E)S

Mme Josée Laflamme de la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc.

2021-04-11192**RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2020 - MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2020 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., comptables agréés, représentée par Mme Josée Laflamme;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par Mme Josée Laflamme des états financiers à la séance ordinaire du 26 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le rapport financier pour l'année 2020 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

2021-04-11193**RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2020 - SITE D'ENFOUISSEMENT (LES)**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional de Val-des-Sources pour l'année 2020 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., comptables agréés, représentée par Mme Josée Laflamme;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par Mme Josée Laflamme des états financiers à la séance ordinaire du 26 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le rapport financier pour l'année 2020 et le rapport du vérificateur du site
d'enfouissement sanitaire régional de Val-des-Sources soient et sont approuvés.
Adoptée.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES RENCONTRES – MAI ET JUIN 2021

Le calendrier des rencontres pour les mois de mai et juin 2021 est remis aux
membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet.

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

ACHALANDAGE AU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM AU 31 MARS 2021

Le directeur de l'aménagement du territoire, Monsieur Philippe LeBel, informe le
conseil de la MRC que le Parc régional a encore une fois connu un mois record avec
3725 personnes ayant fréquenté les installations en mars 2021. Pour les trois
premiers mois de 2021, c'est une augmentation de 202 %. La notoriété du Parc
régional, la campagne hivernale « Cramponne-toi » et l'engouement actuel des sites
de plein-air expliquent cette hausse impressionnante de la fréquentation.

2021-04-11194

CONTRAT SUR INVITATION – CONTRAT SUR INVITATION - OCTROI DE MANDAT A L'ENCLUME POUR LA MISE A JOUR DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC REGIONAL DU MONT-HAM

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a conclu une entente à portée générale
pour l'exploitation du Parc régional du Mont-Ham avec le ministère de l'Énergie et
des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le
ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et
le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales*
(L.R.Q., c. C-47.1) le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT que la MRC a la compétence sur tout parc régional situé sur son
territoire en vertu des articles 112 et suivants de la *Loi sur les compétences
municipales*;

CONSIDÉRANT que l'entente à portée générale prévoit une mise à jour des plans
d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham;
CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la *Politique de gestion
contractuelle* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de
services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur
les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [R.L.R.Q, chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC des Sources est contrainte de procéder par un appel d'offres sur invitation afin d'octroyer le contrat relatif à la mise à jour du plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a ouvert un processus d'appel d'offres sur invitation en date du 24 mars 2021 et a sollicité les candidatures des firmes suivantes :

- L'Enclume
- Le Pic Bois
- Le Collectif Nova

CONSIDÉRANT que les trois soumissions sont conformes à la *Politique de gestion contractuelle* de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a déterminé que l'offre de service de l'Enclume obtenait la meilleure note sur la base des critères énumérés à l'appel d'offre et qu'elle recommande donc l'octroi du mandat à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources mandate le directeur général et secrétaire trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure un contrat sur invitation avec l'entreprise L'Enclume afin de réaliser le mandat de mise à jour du plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham pour un montant de 41 228,25 \$, taxes incluses.

Adoptée.

ROUTE VERTE

DATE D'OUVERTURE DE LA ROUTE VERTE

Le directeur de l'aménagement du territoire, Monsieur Philippe LeBel, informe le conseil de la MRC que l'ouverture de la Route verte pour la saison 2021 est prévue pour le samedi 15 mai prochain. Une ressource s'affaire actuellement à nettoyer la piste et les travaux majeurs sur la piste cyclable seront réalisés au cours des prochaines semaines.

LOISIRS

Aucun sujet.

TOURISME ET CULTURE

TOURISME

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2021-04-11195

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : COOPTEL SAINT-CAMILLE

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE

(Projet FRR-2021-21)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-21 Cooptel Saint-Camille*, présenté par la Municipalité de Saint-Camille, vise le déploiement de fibre optique et est en lien direct avec l'Agenda 21 des Sources au regard de l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » et de l'objectif « *S'assurer du déploiement Internet haute vitesse et de son accessibilité sur l'ensemble du territoire* »;

CONSIDÉRANT que le projet est en concordance avec la *Planification stratégique* de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Camille de 90 100 \$ pour un projet totalisant 90 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-21 Cooptel Saint-Camille* présenté par la Municipalité de Saint-Camille pour un montant maximum de 90 100 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Saint-Camille;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2021-04-11196

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : COOPTEL HAM-SUD

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

(Projet FRR-2021-22)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-22 Cooptel Ham-Sud*, présenté par la Municipalité de Ham-Sud, vise le déploiement de fibre optique et est en lien direct avec l'Agenda 21 des Sources au regard de l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » et de l'objectif « *S'assurer du déploiement Internet haute vitesse et de son accessibilité sur l'ensemble du territoire* »;

CONSIDÉRANT que le projet est en concordance avec la *Planification stratégique* de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Ham-Sud de 90 100 \$ pour un projet totalisant 90 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-22 Cooptel Ham-Sud* présenté par la Municipalité de Ham-Sud pour un montant maximum de 90 100 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Ham-Sud;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2021-04-11197

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : COOPTEL WOTTON

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE WOTTON

(Projet FRR-2021-23)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-23 Cooptel Wotton*, présenté par la Municipalité de Wotton, vise le déploiement de fibre optique et est en lien direct avec l'Agenda 21 des Sources au regard de l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » et de l'objectif « *S'assurer du déploiement Internet haute vitesse et de son accessibilité sur l'ensemble du territoire* »;

CONSIDÉRANT que le projet est en concordance avec la *Planification stratégique* de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Wotton de 90 100 \$ pour un projet totalisant 90 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-23 Cooptel Wotton* présenté par la Municipalité de Wotton pour un montant maximum de 90 100 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Wotton;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2021-04-11198

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : COOPTEL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

(Projet FRR-2021-24)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-24 Cooptel Saint-Georges-de-Windsor*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, vise le déploiement de fibre optique et est en lien direct avec l'Agenda 21 des Sources au regard de l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » et de l'objectif

« S'assurer du déploiement Internet haute vitesse et de son accessibilité sur l'ensemble du territoire »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de 90 100 \$ pour un projet totalisant 90 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-24 Cooptel Saint-Georges-de-Windsor* présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 90 100 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2021-04-11199

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : COOPTEL DANVILLE

PROMOTEUR : VILLE DE DANVILLE

(Projet FRR-2021-25)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-25 Cooptel Danville*, présenté par la Ville de Danville, vise le déploiement de fibre optique et est en lien direct avec l'Agenda 21 des Sources au regard de l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » et de l'objectif « *S'assurer du déploiement Internet haute vitesse et de son accessibilité sur l'ensemble du territoire* »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville de Danville de 48 600 \$ pour un projet totalisant 48 600 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-25 Cooptel Danville* présenté par la Ville de Danville pour un montant maximum de 48 600 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Danville;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2021-04-11200

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : COOPTEL VAL-DES-SOURCES

PROMOTEUR : VILLE DE VAL-DES-SOURCES

(Projet FRR-2021-26)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-26 Coptel Val-des-Sources*, présenté par la Ville de Val-des-Sources, vise le déploiement de fibre optique et est en lien direct avec l'Agenda 21 des Sources au regard de l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » et de l'objectif « *S'assurer du déploiement Internet haute vitesse et de son accessibilité sur l'ensemble du territoire* »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville de Val-des-Sources de 90 100 \$ pour un projet totalisant 90 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Don

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-26 Coptel Val-des-Sources* présenté par la Ville de Val-des-Sources pour un montant maximum de 90 100 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Val-des-Sources;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2021-04-11201

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : COOPTEL SAINT-ADRIEN

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

(Projet FRR-2021-27)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-27 Coptel Saint-Adrien*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien, vise le déploiement de fibre optique et est en lien direct avec l'Agenda 21 des Sources au regard de l'orientation « *Amélioration de la qualité de vie de la population* » et de l'objectif « *S'assurer du déploiement Internet haute vitesse et de son accessibilité sur l'ensemble du territoire* »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Adrien de 74 500 \$ pour un projet totalisant 74 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2021-27 Coptel Saint-Adrien* présenté par la Municipalité de Saint-Adrien pour un montant maximum de 74 500 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local de Saint-Adrien;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

2021-04-11202

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS SUPRARÉGIONAL
PROJET : ENTENTE DE COLLABORATION POUR SOUTENIR LE CIBLE
PROMOTEUR : CONSEIL BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE (CIBLE)
(Projet FRR-2021-HH)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au *Fonds Régions et Ruralité* entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que les MRC de l'Estrie ont mis en œuvre, de 2018 à 2021, une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, dans laquelle il a été convenu de mettre en œuvre un mécanisme de concertation du secteur;

CONSIDÉRANT que l'action 4 du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* de la MRC des Sources vise à « *Développer une stratégie visant à encourager le maillage entre les entreprises agroalimentaires qui présentent des compatibilités de développement facilitant la mise en marché locale et les gains de production, et ce en maximisant et en rentabilisant les différents véhicules déjà mis en place* »;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources reconnaît l'expertise du CIBLE quant au développement et à la coordination d'initiatives collectives permettant le soutien des entreprises du secteur bioalimentaire, notamment en matière de mise en marché de proximité, de circuits thématiques ou d'agrotourisme;

CONSIDÉRANT que le CIBLE peut jouer un rôle-clé dans le soutien à l'achat local, l'agrotourisme et l'autonomie alimentaire, les enjeux liés à ces sujets étant de plus en plus importants pour le consommateur québécois;

CONSIDÉRANT que le CIBLE a été clairement identifié comme l'organisme pouvant soutenir le développement de l'agrotourisme, dans la foulée de la fin des activités du Conseil pour l'agrotourisme des Cantons-de-l'Est (CACE);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite que le CIBLE joue un rôle prépondérant dans la concertation des acteurs du secteur bioalimentaire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite que le CIBLE augmente davantage ses revenus autonomes, notamment par une offre de services à la carte pour les organismes, les institutions ainsi que les entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-GG Entente de collaboration pour soutenir le CIBLE*, présenté par le Conseil bioalimentaire de l'Estrie, répond aux objectifs « *Soutenir les entreprises favorisant la production locale et la consommation de proximité* » et « *Promouvoir nos produits et événements locaux distinctif* », cités dans l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT la demande de financement du Conseil bioalimentaire de l'Estrie pour un montant de 25 714 \$, réparti sur trois ans, pour un coût de projet total de 1 019 130 \$, réparti sur trois ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources participe financièrement, pour une durée de trois ans au projet *FRR-2021-GG Entente de collaboration pour soutenir le CIBLE* présenté par le Conseil bioalimentaire de l'Estrie pour un montant maximum de 25 714 \$, correspondant à 2,52 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR– Fonds suprarégional, sous réserve des disponibilités financières, selon la répartition suivante :

- Pour l'année financière 2021-2022, une somme de 10 000 \$
- Pour l'année financière 2022-2023, une somme de 8 571 \$
- Pour l'année financière 2023-2024, une somme de 7 143 \$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer l'entente de collaboration.

Adoptée.

2021-04-11203

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS SUPRARÉGIONAL

PROJET : AGENT RÉGIONAL DE L'ARTERRE

PROMOTEUR : UPA DE L'ESTRIE

(Projet FRR-2021-II)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que la rétention et l'attraction de la relève constitue l'un des défis les plus importants pour le développement de la zone agricole de la MRC, tel qu'identifié au *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet *L'ARTERRE* permet de répondre aux objectifs spécifiques des actions 1, 2 et 10 du PDZA qui est d'assurer un développement économique diversifié, ciblé et continu, de mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC ainsi que de promouvoir le développement durable de la région de la *Stratégie de développement* de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'une ressource est actuellement embauchée par la MRC pour la mise en œuvre de *L'ARTERRE* et l'adhésion des candidats propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'une agente régionale était engagée dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Estrie pour l'adhésion des candidats aspirants;

CONSIDÉRANT que l'entente de l'agente régionale se terminait le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que la TME a accepté qu'un projet *ARTERRE* soit déposé au *FRR volet 1* et que le projet doit être discuté avec les MRC et l'UPA pour déterminer la nature exacte de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'entre temps, une période de transition s'avère nécessaire et que l'avenant à l'ESD bioalimentaire permettrait l'embauche de la ressource d'agent régional si un soutien financier des MRC est adopté;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2021-II Agent régional de l'Arterre*, présenté par l'UPA de l'Estrie, répond aux objectifs « *Créer des partenariats en partage de ressources* » et « *Favoriser la relève entrepreneuriale* », cités dans l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT la demande de financement de l'UPA de l'Estrie pour un montant de 5 000 \$ pour un coût de projet total de 117 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources finance le *FRR-2021-II Agent régional de L'ARTERRE*, présenté par l'UPA de l'Estrie, pour un montant maximum de 5 000 \$, correspondant à 4 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR– Fonds suprarégional;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE EN ESTRIE

2021-04-11204

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

PROJET : SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS DE MILIEU

CONSIDÉRANT que le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS)* reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées *Alliances pour la solidarité* sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité;

CONSIDÉRANT que le projet « *Soutien aux travailleurs de milieu* » de la CDC des Sources a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du *Volet pauvreté* de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du *Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale* de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet « *Soutien aux travailleurs de milieu* » présenté par la CDC des Sources pour un montant maximum de 18 000 \$ sur 3 ans pour un projet d'un coût total de 21 300 \$;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- An 1 : 45 % (8 100 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- An 2 : 45 % (8 100 \$)
- 10 % (1 800 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

SUIVI DES PROJETS PAGIEPS

Madame Emmanuelle Pelchat, agente de développement Volet Jeunesse - Volet Pauvreté de la Corporation de développement communautaire des Sources (CDC), informe le conseil de la MRC du suivi des projets du PAGIEPS :

- *Projet Transformation alimentaire* : mise à niveau pour justifier le report de la subvention en provenance du FQIS, *volet Alliance* du PAGIEPS. Le projet fonctionne très bien mais, dans le contexte COVID, des appels de financement ont été positifs et ont permis d'avoir des sommes de Centraide pour le financement de la cuisinière jusqu'au 30 juin 2021. Cela permet donc de ne pas utiliser les sommes de provenance locale (*Alliance*) immédiatement et ainsi de conserver cette somme pour soutenir le salaire de ce poste jusqu'au 31 mars 2023.
- Au niveau statistique, pour les mois de janvier, février et mars 2021 :
 - Nombres d'ateliers de transformation : 99 activités avec des partenaires (CJE, Local de quartier, Maison des jeunes, Croisée des Sentiers)
 - Portions cuisinées avec les ateliers : 1841 portions
 - Portions cuisinées par les employés de transformation : 4 995 portions
 - Distribution aux partenaires pour remise de dons non transformés : 40 dons (SBP des Sources, CJE, Local de quartier, Maison des Jeunes, Coop alimentaire, CAB)
 - Distribution de dons par les employés de la cuisine : 47 dons
 - Distribution de paniers bleus (5 repas cuisinés de 3 portions avec ajout de denrées non transformées) : 180 paniers
 - 10 640 kilos détournés de l'enfouissement
- *Projet Local de quartier* : le service d'accompagnement a maintenant son bureau au Local de quartier. Malgré les normes en vigueur dans le contexte COVID, le Local de quartier demeure actif.

2021-04-11205

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)
RAPPORT FINANCIER PAGIEPS 1^{er} TRIMESTRE 2021

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation des états financiers faite par Mme Emmanuelle Pelchat, agente de développement Volet Jeunesse - Volet Pauvreté de la Corporation de développement communautaire des Sources (CDC) à la séance ordinaire du 26 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
 appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le rapport financier PAGIEPS 1^{er} trimestre 2021 soit et est approuvé.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2021-04-11206

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PROJET
« SIGNATURE » AVEC LE MAMH DANS LE CADRE DU VOLET 3 DU FONDS
RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* » conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de Loi n°47 assurant la mise en œuvre de certaines mesures du Partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, pour créer le Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'entente survenue le 14 août 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC des Sources dans le cadre de la démarche de définition du projet « *Signature Innovation* »;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis au MAMH le 24 février 2021 un devis des travaux relatifs au projet comprenant la description du projet dans son ensemble, une présentation des liens entre le projet et la vision de développement de la MRC et les priorités régionales, puis une démonstration de l'importance du projet pour développer ou consolider la signature de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources désigne M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Hugues Grimard, préfet, comme représentants et les autorise à signer l'entente à conclure avec le MAMH dans le cadre du projet « *Signature Innovation* ».

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Aucun sujet.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)

Aucun sujet.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

2021-04-11207

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
(PIIRL) - DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AUPRÈS DU MTQ**

CONSIDÉRANT qu'afin d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité, le ministère des Transports a mis en place le *Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 (PAVL 2021-2024)*;
CONSIDÉRANT que ce programme est divisé en trois axes soit : planification, amélioration et maintien des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales dans l'axe de planification permet entre autres d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local de niveaux 1 et 2 par une priorisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le réseau routier local estrien est, dans une proportion d'environ 50 %, non pavé et que de nombreux investissements ainsi qu'une planification adéquate sont nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT que le réseau routier de la MRC des Sources se trouve dans le même état et dans les mêmes proportions que l'ensemble de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que l'auscultation de 100 % des réseaux routiers ainsi que des ponceaux et des autres actifs sur le territoire pourrait être réalisée et intégrer dans la planification;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources fait partie des 84 MRC admissibles à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - axe planification*;

CONSIDÉRANT que les modalités de versements de cette aide financière furent rendues disponibles sur le site internet du ministère des Transports du Québec (MTQ) le 9 février 2021;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière qui seront acceptées pour la réalisation d'un plan d'intervention peuvent être remboursées jusqu'à 100 %;

CONSIDÉRANT qu'un premier montant pouvant atteindre 50 000 \$ sera versé d'emblée à chaque entité participante dont la demande de subvention aura été acceptée par le MTQ;

CONSIDÉRANT qu'une MRC aura la possibilité de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention en confiant le mandat à une firme externe, par appel d'offres public, en régie interne ou en formule mixte;

CONSIDÉRANT qu'une MRC sélectionnée dans le cadre du PIIRL dispose d'une période maximale de 18 mois pour compléter toutes les étapes requises et déposer les documents finaux auprès du MTQ;

CONSIDÉRANT que le jour un de cette période débute à la date d'envoi de la lettre attestant l'acceptation de la demande par le MTQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la MRC des Sources dépose sa demande de soutien financier auprès du MTQ dans le cadre de la réalisation d'un *Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est et soit autorisé à signer tous documents relatifs à la demande.

Adoptée.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

2021-04-11208

PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – BILAN DE LA PROGRAMMATION 2020-2021

CONSIDÉRANT la présentation du bilan 2020-2021 des programmes de la Société d'habitation du Québec : *Programme d'aide à domicile, Programme Réno-Région et Programme petits établissements accessibles*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte le bilan 2020-2021 pour ces programmes.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet-suppléant, M. Pierre Therrien, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 25 mai 2021, à 9h00, par visio-conférence TEAMS.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2021-04-11209

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2021 soit et est approuvé.

Adoptée.

SITE – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2021

Le préfet-suppléant, M. Pierre Therrien, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2020 du Site d'enfouissement.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

2021-04-11210

PLAN DE TRAVAIL DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Sources est en vigueur depuis le 02 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), il y a lieu de procéder à la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.11 de la LQE, la MRC des Sources doit adopter, par résolution, un projet de plan révisé au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR actuel, soit le 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plan de travail du projet de révision du PGMR est un outil pertinent à l'exercice en cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources adopte le plan de travail et procède à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Adoptée.

EAU

2021-04-11211

CONTRAT GRÉ-À-GRÉ – PRMHH ESTRIE – OCTROI DE MANDAT À NÉOGIS : CALCUL DES ZONES CONTRIBUTIVES DES COMPLEXES HUMIDES

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, c. C-6.2, ci-après, « LACCRE ») impose aux municipalités régionales de comté l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après, « PRMHH »), à l'échelle de leur territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation des ressources financières et humaines, ainsi que de cohérence entre les planifications régionales, les six (6) MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente intermunicipale afin de déterminer les responsabilités de chacune d'entre elles à l'égard de la réalisation des étapes conjointes du guide du PRMHH élaboré par le MELCC;

CONSIDÉRANT que des calculs géomatiques détaillés doivent être effectués pour obtenir les résultats nécessaires à la bonne réalisation du PRMHH Estrie;

CONSIDÉRANT que ces calculs nécessitent du matériel géomatique de pointe qui n'est pas accessible à l'heure actuelle pour les artisans de la démarche estrienne;

CONSIDÉRANT que Néogis est une firme spécialisée en géomatique qui possède ce matériel spécialisé, ainsi que le temps nécessaire pour effectuer les calculs souhaités;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité régional s'est tenue le 25 mars 2021 et que les parties recommandent d'obtenir une ressource supplémentaire en géomatique afin de respecter la méthodologie choisie;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par un addenda au mandat gré à gré octroyé pour le calcul des zones contributives des complexes humides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à accepter la soumission de Néogis pour un montant maximum de 905,43 \$ (taxes incluses) déboursé à même les fonds prévus à l'entente intermunicipale afin de compléter les calculs méthodologiques du PRMHH Estrie.

Adoptée.

2021-04-11212

ADDENDA AU CONTRAT GRÉ-À-GRÉ DU COGESAF – COORDINATION DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, c. C-6.2, ci-après, « LACCRE ») impose aux municipalités régionales de comté l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après, « PRMHH »), à l'échelle de leur territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation des ressources financières et humaines, ainsi que de cohérence entre les planifications régionales, les six (6) MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke ont conclu une entente intermunicipale afin de déterminer les responsabilités de chacune d'entre elles à l'égard de la réalisation des étapes conjointes du guide du PRMHH élaboré par le MELCC;

CONSIDÉRANT que des calculs géomatiques détaillés doivent être effectués pour obtenir les résultats nécessaires à la bonne réalisation du PRMHH Estrie;

CONSIDÉRANT que ces calculs nécessitent pour la géomaticienne du PRMHH d'avoir accès à une licence ArcGIS de base et la licence Spatial Analyst 24 heures sur 24, sept jours sur sept;

CONSIDÉRANT que la géomaticienne a été engagée pour travailler 20 heures semaines seulement pour le PRMHH Estrie et que son ordinateur personnel possédant ces licences n'est pas disponible en dehors de ces heures;

CONSIDÉRANT que le Cogesaf est un organisme de bassin versant de l'Estrie qui possède ces licences spécialisées, et que ce matériel est disponible jusqu'en juin 2021 pour effectuer les calculs souhaités dans le temps alloué;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité régional s'est tenue le 25 mars 2021 et que les Parties recommandent d'obtenir une ressource supplémentaire en géomatique afin de respecter la méthodologie choisie;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté la résolution 2020-02-10810 octroyant un mandat de coordination de la démarche estrienne au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) le 26 février 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par un addenda au mandat gré à gré octroyé pour le calcul des zones contributives des complexes humides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à octroyer au COGESAF un addenda au mandat gré-à-gré déjà obtenu pour un montant maximum de 1 000 \$, taxes non incluses, et qui seront déboursés à même les fonds prévus à l'entente intermunicipale et ce afin de compléter les calculs méthodologiques du PRMHH Estrie.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

MRC FINANCES

MRC

2021-04-11213

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelin Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2021 soit et est approuvé.

Adoptée.

2021-04-11214

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} MARS AU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer:

Numéros 202100174 à 202100321 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 657 848,21 \$.

Adoptée.

MRC – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2021

Le préfet-suppléant, M. Pierre Therrien, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2021 de la MRC des Sources.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2021-04-11215

FIN DE PROBATION – MME VIRGINIE DUPONT, ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Virginie Dupont, le 08 septembre 2020, au poste d'adjointe à la direction;

CONSIDÉRANT que sa période de probation prend fin le 08 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive préparée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 08 mars 2021, Mme Virginie Dupont, au poste d'adjointe à la direction à la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-11216

ENTÉRINEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE DE MME JOCELYNE DESMARAIS – ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT que la MRC a embauché un responsable pour la Route Verte pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT que la ressource humaine embauchée à ce poste n'a pu débuter la saison le 12 avril dernier pour des raisons de santé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche temporaire de Mme Jocelyne Desmarais, à titre de responsable de la piste cyclable, débutant le 12 avril 2021;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit mandaté pour conclure le contrat de travail.

Adoptée.

2021-04-11217

ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE JUSTINE TREMBLAY POUR LE POSTE DE CONSEILLÈRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – GESTION RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-0325 par laquelle la MRC des Sources autorisait la signature de l'entente avec Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, la MRC a obtenu un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT que ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT que les ressources embauchées seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;

CONSIDÉRANT que les données de l'inventaire des entreprises 2021 démontrent un besoin du milieu en matière de soutien conseil en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires à cette embauche sont prises dans le budget distinct d'Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que la conseillère aux entreprises – Gestion RH travaillera dans le cadre des projets issus d'Accès entreprise Québec pour une période visée de 24 mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'entérinement de l'embauche de Mme Justine Tremblay à titre de conseillère au développement économique – Gestion ressources humaines, à compter du 12 avril 2021 pour une période visée de 24 mois.

Adoptée.

2021-04-11218

EMBAUCHE DE MARTIN PELLERIN POUR LE POSTE DE CONSEILLER AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie Lauzier, agente de développement économique, a adressé au préfet et au directeur général et secrétaire-trésorier une lettre de démission en date du 08 avril 2021;

CONSIDÉRANT que cette démission sera effective à compter du 08 avril 2021;

CONSIDÉRANT la place vacante laissée, par ce fait, dans l'équipe de développement économique et le besoin essentiel de la comblée;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Martin Pellerin à revenir travailler à la MRC au poste de conseiller aux entreprises, poste qu'il avait déjà occupé au sein de la MRC il y a quelques années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Martin Pellerin à titre de conseiller aux entreprises, à compter du 10 mai 2021.

Adoptée.

2021-04-11219

EMBAUCHE DE RONALD RACETTE POUR LE POSTE D'AGENT RÉGIONAL DU FONDS ÉCOLEADER ESTRIE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-11179 par laquelle la MRC des Sources mandait M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'agent régional du Fonds Écoleader Estrie;

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures fait le 16 mars 2021 et les entrevues qui s'en sont suivies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Ronald Racette à titre d'agent régional du Fonds Écoleader Estrie, à compter du 19 mai 2021.

Adoptée.

2021-04-11220

EMBAUCHE DE PIERRE A. GAUTHIER POUR LE POSTE DE CONTRÔLEUR FINANCIER (REMPLACEMENT MATERNITÉ)

CONSIDÉRANT que Mme Audrey Picard qui occupe les fonctions de contrôlease financière, à temps plein, sera bientôt sujette à un retrait préventif pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures fait le 31 mars 2021 et les entrevues qui s'en sont suivies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Pierre A. Gauthier pour occuper le poste de contrôleur financier pour une période de 17 mois à partir du 03 mai 2021.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2021-04-11221

RÉSEAU INFORMATION MUNICIPALE - RENOUELEMENT ADHÉSION 2021

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement 2021 du bulletin informatisé quotidien « *Le réseau d'information municipale* »;

CONSIDÉRANT que ce bulletin comporte plusieurs nouvelles directement liées aux dossiers traités par la MRC et aux divers mandats de ses employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC renouvelle son abonnement pour 2021 du bulletin informatisé quotidien « *Le réseau d'information municipale* », au montant de 661,11 \$, taxes incluses.

Adoptée.

2021-04-11222

NOMINATION DE VALÉRIE GIRARDIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉCONOMIE ESTRIE

CONSIDÉRANT les enjeux associés au niveau du développement économique à l'échelle estrienne et l'importance d'une représentation de la MRC des Sources aux instances régionales Économie Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources procède à la nomination de Mme Valérie Girardin, directrice adjointe au développement économique de la MRC des Sources, en tant que déléguée de la MRC des Sources à Économie Estrie.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES

IMMEUBLE 309, RUE CHASSÉ, VAL-DES-SOURCES (MRC)

2021-04-11223

RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ, JANVIER À MARS 2021

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Val-des-Sources ont été faites pendant l'année 2021 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

Dépenses d'entretien immeuble 309, rue Chassé

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2021-01-05	PARADIS & FRERES AFM INC.	941,86	309 : Matériaux divers
2021-01-06	Plomberie BRP inc.	549,05	309 : Travaux plomberie
2021-01-08	Plomberie BRP inc.	304,35	309 : Travaux plomberie
2021-01-12	Céramique Michel Dubuc	202,22	309 : Installation tuiles commerciales
2021-01-13	Filtr-Action Inc.	313,45	309 : Entretien annuel - Machine à eau
2021-01-19	Plomberie BRP inc.	651,17	309 : Travaux plomberie
2021-01-19	Vivaco Groupe Coopératif	72,56	309 : Filtre à gypse
2021-01-21	Plomberie BRP inc.	434,78	309 : Travaux chauffage
2021-01-25	Francis Côté	556,12	309 : Travaux divers immeuble 309 : Inspection février et mars 2021
2021-02-01	Maheu&Maheu Inc.	72,90	
2021-02-14	Francis Côté	424,67	309 : Travaux divers
2021-02-15	Régie du bâtiment du Québec	89,51	309 : Frais annuel - Ascenseur
2021-02-24	Stéphane Langlois	1300,00	309 : Équipements d'entraînement
2021-02-24	Stéphane Langlois	100,00	309 : Déplacements et autres
2021-02-24	Stéphane Langlois	48,26	309 : Déplacements et autres
2021-02-24	Filtr-Action Inc.	80,50	309 : Entretien machine à eau 309 : Travaux divers 15 au 28 février 2021
2021-02-28	Francis Côté	819,01	
2021-03-03	Claude Bourque Électrique inc.	827,56	309 : Travaux salle mécanique 309 : Travaux mise aux normes Services canada
2021-03-08	Plomberie BRP inc.	152,68	
2021-03-14	Francis Côté	586,45	309 : Travaux divers
2021-03-28	Francis Côté	434,78	309 - Entretien divers
2021-03-31	Électro Alarme 2000 Inc.	788,81	309 : Surveillance annuelle 2021

9 750,69

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Asbestos, du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021, au montant de 9 750,69 \$.

Adoptée.

2021-04-11224

RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ – NIVEAU 000/GYM A21, JANVIER À MARS 2021

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Val-des-Sources – niveau 000/Gym A21 ont été faites pendant l'année 2021 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

Dépenses d'entretien immeuble 309 - NIVEAU 000/GYM A21

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2021-01-13	Plomberie BRP inc.	350,86	309 : GYMA21 - Travaux
2021-01-14	Claude Bourque Électrique inc.	89,08	309 : GYMA21 - Salle de bain
2021-01-17	Francis Côté	586,45	309 : GYMA21 - Travaux divers
2021-02-03	Électro Alarme 2000 inc.	2215,94	309 : GYMA21 - Travaux
2021-02-03	Vivaco Groupe Coopératif	33,03	309 : GYMA21 - Dégraisseur à plafond
2021-02-04	Vitrierie Asbestos inc.	33,61	309 : GYMA21 - Acrylique
2021-03-04	SOUDURE MARIO THOMASSIN	3665,35	309 : GYMA21 - Passerelle extérieure
2021-03-09	Stéphane Tremblay	3333,71	309 : GYMA21 - Module d'armoires
2021-03-09	Stéphane Tremblay	3176,97	309 : GYMA21 - Table de conférence
2021-03-12	Électro Alarme 2000 inc.	989,90	309 : GYMA21 - Test panneau incendie
2021-03-15	Claude Bourque Électrique inc.	426,65	309 : GYMA21 - Travaux
2021-03-17	Vivaco Groupe Coopératif	124,49	309 : GYM A21 - Matériaux divers

15 026,04

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé – niveau 000/Gym A21 à Val-des-Sources, du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021, au montant de 15 026,04 \$.

Adoptée.

2021-04-11225

CONTRAT SUR INVITATION – OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉPARATION DES JOINTS DES BRIQUES DU BÂTIMENT DE LA MRC AU 309, RUE CHASSÉ À VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT l'état d'usure des joints de la brique extérieure de la bâtisse de la MRC au 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT le caractère essentiel de la préservation saine du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [R.L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

CONSIDÉRANT l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [R.L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC des Sources est contrainte de procéder par un appel d'offres sur invitation afin d'octroyer le contrat relatif à la réparation des joints des briques sur les surfaces abîmées du bâtiment de la MRC au 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a ouvert un processus d'appel d'offres sur invitation en date du 19 février 2021, et a sollicité les candidatures des firmes suivantes :

- Maçonnerie Yvon Lavigne et fils inc.
- A.Raymond Maçonnerie inc.

CONSIDÉRANT que les deux soumissions sont conformes à la *Politique de gestion contractuelle* de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par *A. Raymond Maçonnerie inc.*, dans son offre de service, d'un montant de 27 250 \$, avant les taxes, est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources mandate le directeur général et secrétaire trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure un contrat sur invitation avec l'entreprise *A. Raymond Maçonnerie inc.* pour la réparation des joints des briques sur les surfaces abîmées du bâtiment de la MRC au 309, rue Chassé à Val-des-Sources pour un montant de 28 612,50 \$, taxes incluses.

Adoptée.

2021-04-11226

CONTRAT GRÉ-À-GRÉ – OCTROI DE MANDAT POUR CHANGER LE JAMBAGE DE BÉTON DES FENÊTRES DU CÔTÉ NORD DU BÂTIMENT DE LA MRC AU 309, RUE CHASSÉ À VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT l'état d'usure des jambages de béton des fenêtres du côté nord de la bâtisse de la MRC au 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT le caractère essentiel de la préservation saine du bâtiment;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission par l'entreprise *A. Raymond Maçonnerie inc.* au montant de 16 275 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de travaux de construction pour changer le jambage de béton des fenêtres du côté nord de la bâtisse de la MRC au 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à accepter la soumission de l'entreprise *A. Raymond Maçonnerie inc.* pour les travaux de construction afin de changer le jambage de béton des fenêtres du côté nord de la bâtisse de la MRC au 309, rue Chassé à Val-des-Sources au montant de 16 275 \$ (taxes incluses).

Adoptée.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON

2021-04-11227

RATIFICATION DES DÉPENSES 600 GOSSELIN, JANVIER À MARS 2021

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600, rue Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2021 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

Dépenses d'entretien immeuble SQ

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2021-01-06	Vivaco Groupe Coopératif	34,26	SQ - Matériaux divers
2021-01-12	Maheu&Maheu Inc.	180,00	SQ - Inspection souris
2021-02-01	Maheu&Maheu Inc.	90,00	SQ - Inspection février et mars 2021
2021-02-18	RÉGULVAR	869,04	SQ - Pièce pour appel de service
2021-02-18	Plomberie BRP inc.	85,00	SQ - travaux toilette cellule
2021-02-25	Ventilation MD Inc.	378,47	SQ - Réparation A/C
2021-03-03	RÉGULVAR	1050,00	SQ - Contrat d'entretien

2 686,77

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600, rue Gosselin à Wotton, du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021, au montant de 2 686,77 \$.

Adoptée.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE

Aucun sujet.

VARIA

2021-04-11228

MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR JEAN ROY

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier d'octroyer une motion de félicitations à Monsieur Jean Roy pour avoir été réélu, cette année encore, au poste de président du conseil d'administration de la Corporation du Mont-Ham et souligner l'excellence de son travail ainsi que sa digne représentation grâce son leadership.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-11229

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 20 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

Pierre Therrien
Préfet suppléant

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier